

## TERMES GENERAUX

### FINANCEMENT DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

*(Colloques, séminaires, ateliers, formations...)*

#### Objectif et éligibilité

Dans le cadre de ses actions d'animation scientifique et de communication, le LabEx CeMEB finance l'organisation de manifestations scientifiques. Elles doivent avoir lieu en 2020, et être centrées sur l'un des domaines prioritaires de CeMEB (<http://www.labex-cemeb.org/fr>). La demande doit être portée par un ou plusieurs membres des unités CeMEB.

Le financement accordé par le CeMEB concerne deux modalités possibles :

#### Modalité A :

Prioritairement : l'organisation de colloques, ateliers, séminaires, formations (thématiques ou techniques) à destination des personnels scientifiques et/ou techniques, et organisées en Occitanie. Les manifestations soutenues doivent concerner une partie significative de la communauté scientifique CeMEB, et présenter une valeur ajoutée par rapport aux manifestations passées ou en cours.

#### Modalité B :

Exceptionnellement : des frais d'organisation ou de participation à une manifestation d'envergure nationale ou internationale organisée à l'extérieur de la région Occitanie, mais ayant un fort impact politique ou médiatique sur les questions de recherche en environnement / biodiversité. Les actions soutenues dans ce cadre peuvent concerner par exemple la représentation ponctuelle de la communauté scientifique au sein d'instances internationales (IPBES, COP...), l'organisation de manifestations de promotion des travaux de recherche, ou encore la sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité.

#### Montants alloués et modalités de financement :

Les dotations peuvent aller jusqu'à **3000 € par manifestation**. A l'étude du dossier, le LabEx arbitrera entre l'une ou l'autre des modalités de financement suivantes :

**Modalité 1 - Prioritairement** : prise en charge directement par CeMEB de frais liés à l'organisation de la manifestation. Dans ce cas, les organisateurs devront adresser à [cemeb-gestion@umontpellier.fr](mailto:cemeb-gestion@umontpellier.fr) le devis correspondant à la prestation/mission qu'ils souhaitent réaliser, à hauteur du montant alloué par le LabEx.

**Les dossiers de demande de soutien devront** indiquer le montant global demandé, et spécifier **obligatoirement** les dépenses précises qui seraient prises en charge par CeMEB.

Dépenses éligibles : missions, frais de bouche (traiteur), prestation vidéo.

Pour tout autre type de dépense, contacter pour avis [cemeb-gestion@umontpellier.fr](mailto:cemeb-gestion@umontpellier.fr)

*Note* : prendre connaissance des conditions de commandes réalisées par CeMEB (prestataires UM, cadrage, etc.) dans le Guide des Procédures Administratives de l'UM disponible ici : <http://www.labex-cemeb.org/fr/guide-des-procedures-administratives>

Aucune facture correspondant à une commande non-émise par le LabEx ne pourra être réglée.

**Modalité 2 - Exceptionnellement** : versement d'une subvention. Cette modalité nécessitant une instruction devant le conseil d'administration de l'Université, le versement nécessitera un délai de 4 à 5 mois après l'annonce des résultats de la sélection. Les porteurs prennent la responsabilité de gérer la subvention allouée par CeMEB, si celle-ci ne peut être versée qu'après la date de la manifestation.

**Calendrier de candidature (valable pour 2020)**

Session	Calendrier	Concerne
Hiver	1 <sup>er</sup> au 31 janvier : réception des demandes 1 <sup>er</sup> au 29 février : analyse, sélection des demandes et annonce des résultats	Manifestations prévues à partir du début du mois de mai (1)
Printemps	1 <sup>er</sup> au 31 mai : réception des demandes 1 <sup>er</sup> au 30 juin : analyse, sélection des demandes et annonce des résultats	Manifestations prévues à partir du début du mois de septembre (1)

(1) Les manifestations doivent être prévues entre la date indiquée dans le tableau et fin 2020.

**Conditions de candidature :**

Les dossiers de candidature (formulaire disponible sur le site Internet) doivent : (1) émaner d'une des unités membres de CeMEB, (2) être signés par le porteur et la direction de cette unité, et (3) être envoyés sous forme d'un **document Word ou PDF unique** à [cemeb-soumission@umontpellier.fr](mailto:cemeb-soumission@umontpellier.fr)